

L'honorable M. *Masson* s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant *Edouard Joseph Langevin*, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable *Louis R. Masson*, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable *Josiah Burr Plumb* a été introduit, entre l'honorable Sir *Alexander Campbell* et l'honorable M. *Smith*.

L'honorable M. *Plumb* a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat. Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, Qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.



LORNE.

[L. S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *Josiah Burr Plumb*, de notre province d'Ontario, dans notre Puissance du Canada :

SALUT :

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et Nous vous commandons, dit *Josiah Burr Plumb* que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissez pour les fins sus-dites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada : TÉMOIN, notre très fidèle et bien-aimé conseiller le très-honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL (communément appelé le marquis de Lorne) chevalier de notre très ancien et très noble ordre du Charbon, chevalier grand-croix de notre ordre très-distingué de *Saint-Michel* et *Saint-Georges*, Gouverneur Général du Canada. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'*Ottawa*, en notre Puissance du Canada, ce huitième jour de février en l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-trois et de notre Règne la quarante-sixième.

Par ordre

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Canada.